

Fruits et légumes : contrôles sur le bord des routes

Le préfet des Pyrénées-Orientales a invité la presse au contrôle d'un stand de vente de fruits et légumes, le 7 juillet dernier à Canet. Les produits "francisés" et les faux producteurs sont dans la ligne de mire des contrôleurs.

ELLES sont quatre, ce matin, à faire irruption dans un stand de vente de fruits et légumes de bord de route de Canet. Ces fonctionnaires de la DDPP⁽¹⁾ et de la DIRECCTE⁽²⁾ ne sont pas venues seules. Elles sont accompagnées du préfet des Pyrénées-Orientales, Philippe Vignes, et d'un groupe de journalistes armés de caméras et autres micros. De quoi effrayer un peu la commerçante derrière son stand. "Il s'agit d'une opération pédagogique pour

Francisation : des périodes à risque

Deux types de fraudes sont particulièrement traquées par les fonctionnaires : les stands de faux producteurs et la francisation des produits. "C'est surtout dans les périodes de transition entre la production espagnole et la production française qu'il y a un risque de francisation", explique une contrôleuse. "Cette année, le risque est affaibli parce que la saison est pour l'instant assez bonne. Il y a du produit, il est beau et il y a de la demande, ce qui maintient les cours." En cas de simples manquements non réitérés à la procédure, des avertissements sont souvent donnés. En cas d'infraction réelle, les agents saisissent le procureur pour demander une "transaction", amende qui n'en porte pas le nom, et qui se situe bien



montrer comment se déroulent les contrôles" précise la directrice de la Protection des populations, Chantal Berton, à la marchande. "Je trouve ça normal. Vous m'avez déjà contrôlée l'an dernier, d'ailleurs" répond cette dernière. Oignons de Toulouges, tomates de Pézilla la Rivière, nectarines et abricots de Saint-Féliu d'Avall... "Je travaille depuis quinze ans avec les producteurs locaux. Je pense être dans les règles ! Bien sûr, l'erreur est humaine" précise-t-elle. "Vous voyez cette étiquette « Esp », et bien elle n'est pas assez claire quant-à la provenance. Il faut indiquer le nom du pays en entier", signale Natacha Trani, inspecteur technique de la brigade "fruits et légumes" de la DIRECCTE. "L'étiquetage doit comporter la dénomination, la variété, l'origine et le prix" détaille Chantal Berton. "Ces contrôles sont guidés par deux préoccupations", précise le préfet. "D'une part, la protection du consommateur. D'autre part, celle d'une économie locale."

souvent dans une fourchette entre 400 et 1 200 €. Qu'il s'agisse de francisation ou de faux producteurs, l'une comme l'autre de ces deux fraudes n'ont pas encore été constatées par les services de l'État cette saison.

Fanny Linares

(1) Direction départementale de la protection des populations.

(2) Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Été 2015 : quatre PV pour francisation de produits

Durant l'été dernier, quatre PV ont été dressés pour la francisation de produits espagnols, un autre pour l'absence de la mention de l'origine de tous les produits d'origine espagnole. Un dernier PV concernait un producteur qui présentait des produits comme issus de sa production, alors qu'ils ne l'étaient pas.

MARAICHAGE



➤ POUR VOS CULTURES
**ARTICHAUT
SALADE...**

BIOMASSE

**AMENDEMENT
DE MASSE**



SANS DÉCHETS VERTS

Livraison bord de champ camion complet de 27 tonnes

- MATIÈRES PREMIÈRES SÉCURISÉES
- COMPOSTAGE AGRÉÉ AVEC GARANTIES SANITAIRES
- SANS BOUES URBAINES, SANS DÉCHETS VERTS
- HUMUS EFFICACE 290 KG/T DE PRODUIT BRUT
- ACTIVATION BIOLOGIQUE DU SOL
- MADE IN FRANCE

Pour plus d'infos

Rendez-vous chez **Arterris**

MERCREDI 20 JUILLET

Dépôt **ELNE** 10h à 14h

Dépôt **TORREILLES** 17h à 20h

www.groupe-frayssinet.fr



FRAYSSINET